

peuple, et particulièrement de la classe ouvrière et agricole, non seulement en inculquant au cœur de tous le principe religieux, unique vraie source de consolation dans les épreuves de la vie, mais en s'efforçant d'en essuyer les larmes, d'en adoucir les peines, d'en améliorer la condition économique, grâce à des mesures bien comprises ; s'employer enfin pour que les lois publiques soient selon la justice, et que l'on corrige ou supprime celles qui lui sont contraires : défendre enfin et soutenir dans un esprit vraiment catholique les droits de Dieu en toutes choses, et ceux non moins sacrés de l'Eglise.

L'ensemble de toutes ces œuvres, soutenues et répandues en grande partie par le laïcat catholique, et diversement comprises selon les besoins propres de chaque nation et les circonstances particulières où se trouve chaque pays, est précisément ce que l'on a coutume de désigner par un terme plus spécial et assurément très noble : *action catholique* ou *action des catholiques*.

En tous temps, elle est venue en aide à l'Eglise, et l'Eglise a toujours accueilli favorablement cette aide et l'a bénie, bien que diversement réalisée, selon les époques.

Et ici, il faut tout de suite remarquer qu'il n'est pas possible de refaire de la même façon tout ce qui a pu être utile, et même seulement efficace, dans les siècles passés ; si grands sont les changements radicaux que la suite des temps introduit dans la société et la vie publique, et si grands les nouveaux besoins que les changements de circonstances suscitent sans cesse.

Mais l'Eglise, dans la longue suite de son histoire, a toujours et en tous les cas lumineusement prouvé qu'elle possédait une merveilleuse vertu d'adaptation aux conditions variables de la société civile, tellement que, l'intégrité et l'immutabilité de la foi et de la morale restant toujours sauvées, et saufs également ses droits sacrés, elle se plie et s'accommode facilement en tout ce qui est contingent et accidentel aux vicissitudes des temps et aux nouvelles exigences de la société. La piété, dit saint Paul, se prête à tout, possédant les promesses divines, tant pour les biens de la vie présente que pour ceux de la vie future : *Pietas autem ad omnia utilis est, promissionem habens vitæ, quæ nunc est et futuræ* (6). Et donc aussi l'action catholique, si elle change opportunément dans les formes extérieures et les moyens qu'elle emploie, reste toujours la même dans les prin-

(1) I Tim., 1V, 8.